

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1624

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Panne de vigilance

Le 30 septembre, la firme Merck Sharp et Dohme annonce le retrait du marché mondial du Vioxx, en raison notamment du risque d'infarctus du myocarde associé à cet antidouleur anti-inflammatoire. Surprise pour les milliers de patients convaincus d'être traités par une «super-aspirine» sans effets secondaires, surprise pour les prescripteurs et soignants qui avaient suivi les conseils des médias, des leaders d'opinion hospitalo-universitaires et, bien sûr, des représentants de la firme. Mais retrait sans surprise de ce médicament, hissé au top cinq des ventes moins d'une année après son introduction en 1999, pour quelques revues pharmaceutiques indépendantes, la revue *Prescrire* en tête, et, chose étonnante en Suisse, pour les médecins membres des «cercles de qualité» de la Société Suisse des Pharmaciens, ceci il y a trois ans déjà!

Lorsqu'un nouveau médicament est autorisé sur le marché, les études cliniques requises ont démontré en principe son efficacité et l'absence d'effets secondaires majeurs. En revanche, il n'est pas exigé de démontrer la supériorité du nouveau remède sur les médicaments existants; le nouveau doit encore être évalué dans de larges cohortes alors qu'il est déjà prescrit et remboursé.

Sauf à mettre en péril le pipeline de l'innovation, il serait dangereux de trop éle-

ver les exigences avant l'entrée sur le marché. C'est plutôt après sa commercialisation, pendant le cycle de pharmacovigilance, que les mécanismes doivent être revus, car la partie est trop inégale entre le budget marketing des firmes pharmaceutiques et les médecins, patients et chercheurs, censés signaler les pannes et les contre-indications. On cite le chiffre d'un milliard de dollars annuel dépensés par Merck pour populariser le Vioxx.

Qui pourrait donc être le défenseur des patients? La loi, en établissant un registre de tous les essais cliniques. Internet, en responsabilisant le patient qui déposerait sur un site désigné les effets ressentis d'un médicament. Surtout, le partenariat entre pharmaciens et médecins, dans ces «cercles de qualité», touchant déjà sept cantons, trois cents médecins et cinquante pharmacies. Dans ces cercles, l'analyse de la littérature vient de la Société suisse de pharmacie et les données sur les prescriptions de l'Office de facturation des assurances et caisses maladie (Ofac). La formation vise à faire correspondre savoir scientifique et comportement du médecin. Avec succès, puisque ces médecins ont prescrit, dès 2000, près de la moitié moins de Vioxx (et apparentés) que les autres et deux fois plus de génériques. Ces «cercles de qualité», garants d'une attitude objective face à la déferlante publicitaire, n'attendent désormais que leur financement durable. GE

Dans ce numéro

L'UDC retourne sa veste et s'oppose à Schengen.

Le partenariat enregistré va plus loin que le «pacs» français.

page 2

La Conférence des gouvernements cantonaux a gagné sa place au sein du fédéralisme suisse.

page 4

L'OMC hante l'Union suisse des paysans.

page 5

L'Université de Genève ouvre une faculté destinée au développement durable.

La revue *Energie environnement* disparaît.

page 7

Famille

La Confédération souhaite stimuler la natalité et le travail des femmes sans en payer les coûts.

La réforme de la fiscalité du couple, associée à un régime fédéral d'allocations familiales, dégagerait cependant les ressources nécessaires.

Lire édito et article en page 3